

Fiche d'évolution réglementaire n°15

Titre : intégration de
Taux de l'indemnité de déplacement
Pour les salariés, d'un laboratoire
RECTIFICATIVE

● Date d'application de la réglementation **immédiate**

● Catégorie de Professionnels de Santé concernés :
laboratoire

● Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné :
1.31/140

● Référentiel TLA concerné
non

détail de l'évolution

➤ les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2
du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes :

table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs
concepts(nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé	Code prestation	
	ID	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	O	
Nécessité d'une prescription		
Nécessité d'un coefficient	N	
Valeurs minimales et maximales du coefficient		
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		
Compatibilité de l'acte avec une majoration de nuit, dimanche, férié		
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes - AMPI - Sénat - Assemblée Nationale - Port Autonome Bordeaux)	70% 60% pour les SPE 30, 39, 40	
T.R. théorique CRPCEN	85 75% pour les SPE 30, 39, 40	